

Londres, le 17 juin 2009

CAA – COMMUNIQUÉ DE PRESSE*

Réunion du Comité de l'aide alimentaire, Londres, le 5 juin 2009

Le Comité de l'aide alimentaire a tenu sa centième session le 5 juin 2009 sous la présidence de M. Hiroshi Oka, Ministre (Affaires économiques), Ambassade du Japon. Il a passé en revue la situation alimentaire mondiale et les urgences alimentaires actuelles ainsi que le rapport que lui a présenté l'observateur du Programme alimentaire mondial. Outre des opérations d'envergure en Afrique de l'Est, notamment au Soudan et en Ethiopie, il y a récemment eu des urgences pour les personnes déplacées par les combats au Pakistan et au Sri Lanka. Les donateurs ont échangé des informations sur l'aide alimentaire nationale et sur les faits nouveaux associés en matière de politiques ainsi que les questions liées à la sécurité alimentaire à long terme.

L'observateur de l'OMC a informé les membres de la situation en dernière date concernant les négociations du cycle de Doha, y compris le projet de modalités dans le domaine de l'agriculture. Les membres ont reconnu que toute renégociation formelle de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999 (CAA) devrait prendre en compte les résultats du cycle de Doha, concernant notamment les disciplines générales applicables aux transactions d'aide alimentaire. Durant des réunions informelles récentes, les membres du Comité de l'aide alimentaire ont discuté des forces et des faiblesses de la Convention actuelle, y compris le fonctionnement du Comité de l'aide alimentaire et ils se sont penchés sur des propositions liées à l'objectif directeur possible d'une nouvelle convention. Des progrès satisfaisants ont été accomplis et plusieurs questions ont été identifiées comme méritant un nouvel examen, dans le but également d'ouvrir un dialogue avec d'autres parties prenantes avant d'entamer toute renégociation de la CAA. Entre-temps, la Convention de 1999, qui devait expirer le 30 juin 2009, a été prorogée pour un an, jusqu'en juin 2010.

Afin d'optimiser l'efficacité de la Convention, le Comité est convenu de modifier la règle pertinente du Règlement intérieur afin de faciliter la fourniture de micronutriments en cas d'urgences ou dans des situations où il est proposé de fournir de l'aide alimentaire et où il existe des carences reconnues en micronutriments ou encore une malnutrition documentée.

Après avoir examiné un rapport sur l'exécution de leurs obligations au titre de 2007/08, les membres ont échangé des informations sur les opérations d'aide alimentaire estimatives en 2008/09. Celles-ci devraient atteindre environ 6,6 millions de tonnes (en équivalent blé), ce qui devrait donc dépasser les obligations minimales cumulées des membres. Toutefois, du fait de la complexité accrue des opérations d'aide alimentaire, qui impliquent souvent des achats locaux et des transactions triangulaires, seules des données limitées sont disponibles à ce stade et les estimations du Secrétariat revêtent donc un caractère provisoire.

* Révisé le 17 juin

Le Comité a élu Mme Sharon Murphy, Chef adjoint de la Division de l'Économie et de la Planification, Département de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation en Irlande aux fonctions de Président pour 2009/10. Mme. Leslie Norton, Directrice générale, Directeurat international de l'assistance humanitaire, ACIDI, Canada, a été nommée comme Vice-Président. Le Comité a remercié M. Oka pour l'excellence de sa prestation à la tête du Comité tout au long de l'année écoulée.

A l'occasion de la centième session du Comité depuis sa première rencontre en octobre 1968, le Secrétariat a lancé un nouveau site web du CAA qui donne accès à tous les rapports publiés durant la décennie écoulée, y compris des détails complets sur les opérations des membres. Veuillez consulter www.foodaidconvention.org

Note aux rédacteurs – Aux termes de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA) de 1999, les pays donateurs s'engagent à procurer chaque année aux pays en développement les quantités ou les valeurs minimales spécifiées d'aide alimentaire sous forme de céréales et autres produits alimentaires. La Convention a pour objet de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et d'améliorer l'aptitude de la communauté internationale à répondre aux situations d'urgence alimentaire et autres besoins alimentaires des pays en développement, en veillant à ce que l'aide alimentaire soit destinée à réduire la pauvreté et la faim des groupes les plus vulnérables.

La Convention relative à l'aide alimentaire est administrée par le Conseil international des céréales (CIC) et le Secrétariat du CIC assure les services administratifs du Comité de l'aide alimentaire. Pour obtenir un complément d'information sur le rôle et les activités du Comité de l'aide alimentaire et des détails complets sur les opérations de la CAA ces dernières années, veuillez visiter le site web du CAA en tapant www.foodaidconvention.org ou contactez le Secrétariat du CIC.